

# PROGRAMMATION ADAPTÉE DES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE \*

**DOCUMENT À UTILISER DANS LE CADRE D'UNE NOTIFICATION DE PAOA PAR LA MDPH.**

## Volet administratif

Notification de la CDAPH du :

NOM et prénom de l'élève :

Date de naissance :

NOMS et prénoms représentants légaux :

Adresse :

École ou établissement :

Nom de l'enseignant / professeur principal / représentant de l'équipe pédagogique :

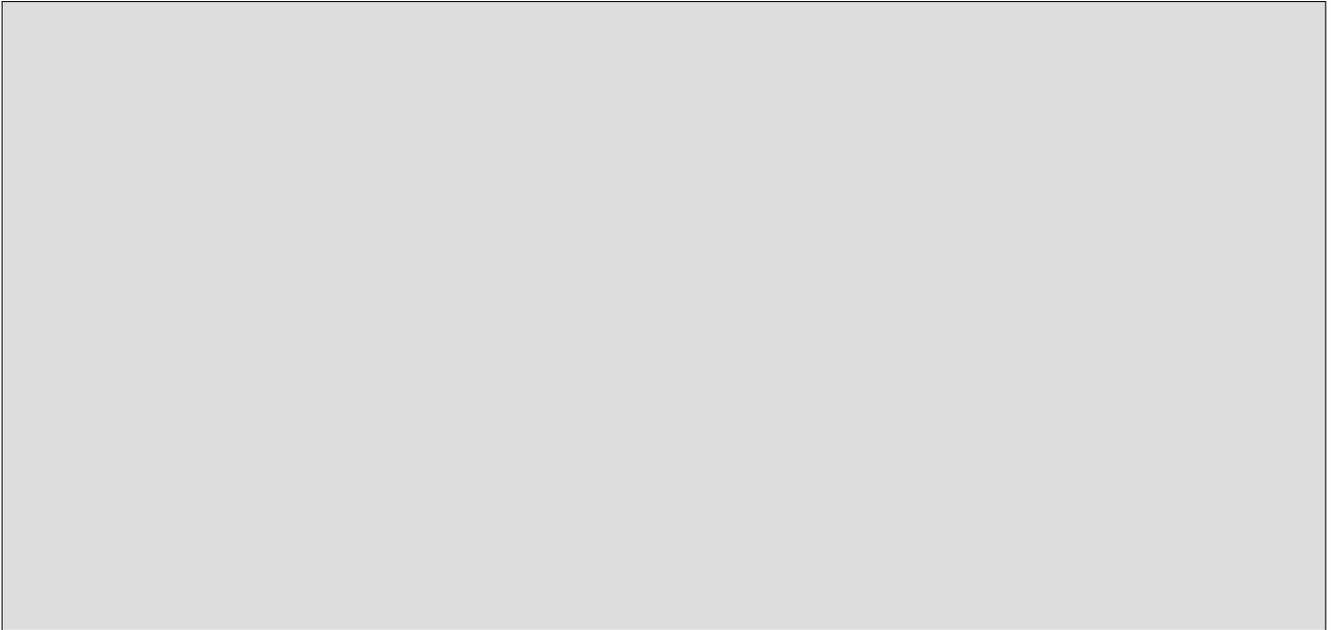
PAOA rédigée le :

Réévaluation prévue vers (période) :

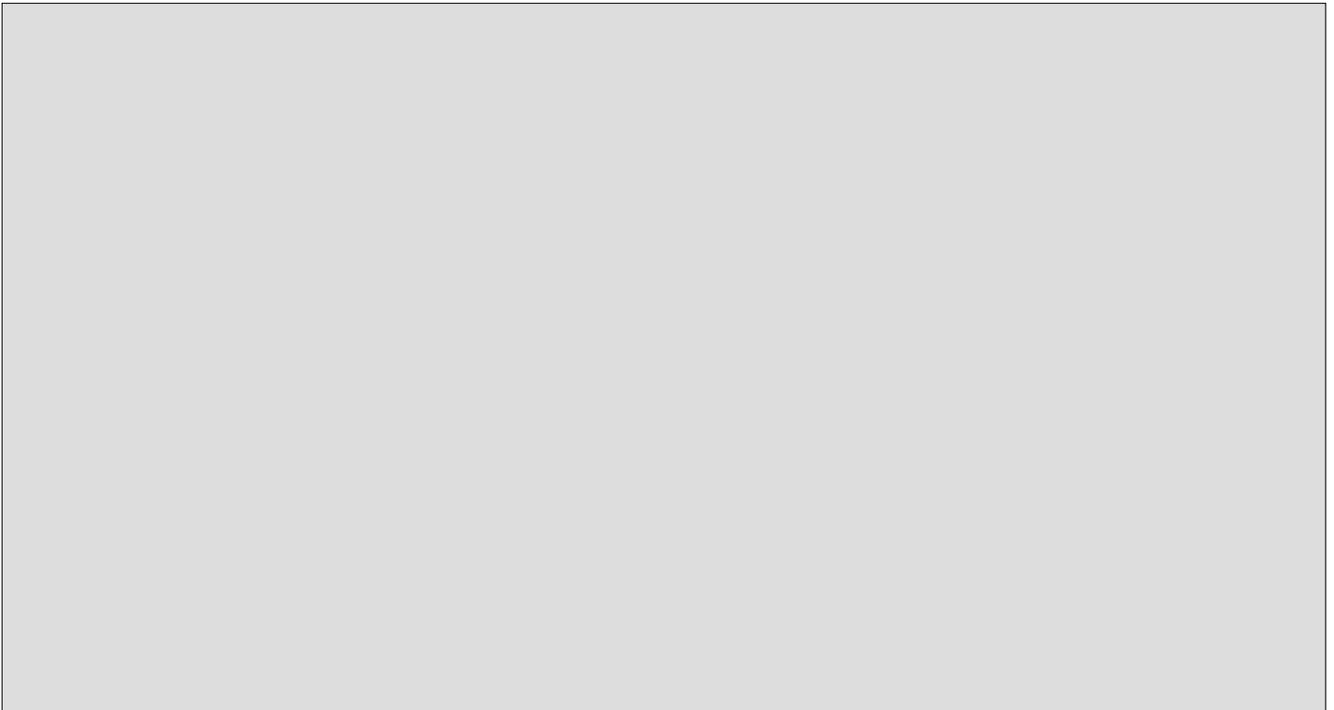
\* Textes de référence : Circulaire n°2006-126 du 17 août 2006, circulaire n°2016-117 du 8 août 2016.

## Volet synthèse de la situation scolaire de l'élève

Observation des besoins de l'élève (se référer au Gevasco, p.4 et 5)



Points d'appui et compétences de l'élève (se référer au Gevasco p. 4 et 5)



## Volet pédagogique

Cycle(s) cible(s)	Objectifs d'apprentissage prioritaires	Moyens – Actions mis en oeuvre pour amener l'élève à atteindre les objectifs	Évaluation des actions		
			Atteint	À poursuivre	À réajuster
<u>Cycle 1</u> <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Cycle 2</u> <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Cycle 3</u> <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Cycle 4</u> <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Cycle 4</u> <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Visé par l'Inspecteur de l'Education Nationale (1<sup>er</sup> degré) ou par le chef d'établissement (2<sup>nd</sup> degré).

Le  Signature :  //Réévalué le :  Signature :

**Aménagement de la scolarisation de l'élève en situation de handicap en milieu ordinaire concernant l'aménagement des programmes notifié par la MDPH (P.A.O.A.)**

Pour qui ?	Tout élève bénéficiant d'une reconnaissance de handicap de la MDPH lorsque les objectifs d'apprentissage visés sont très éloignés du programme de sa classe d'âge. La PAOA est notifiée par la MDPH lorsqu'un élève ne va pas pouvoir atteindre le niveau de compétences et de connaissances de sa classe et de son cycle.
Pourquoi ?	Pour protéger, déculpabiliser et rassurer les enseignants et les parents.
Par qui ?	L'équipe pédagogique qui a la responsabilité de l'élève en situation de handicap. Cette programmation est construite, adaptée et formalisée en référence au SCCC et aux programmes.
Comment ça se passe ?	C'est une dérogation à la mise en œuvre de la totalité des programmes qui précise les objectifs prioritaires, la manière de les atteindre et les modalités de l'évaluation des progrès de l'élève. La PAOA est ré-évaluée régulièrement en fonction des progrès de l'élève.
Qui décide ?	La CDAPH dans le cadre du PPS.
Qui assure la mise en œuvre ?	L'équipe pédagogique. L'ESS prend connaissance de cet aménagement et s'assure qu'il est conforme au PPS.
Quand	Durée variable en fonction des difficultés, des progrès et de l'évolution ds besoins.
Texte de référence	Circulaire n°2006-126 du 17/08/2006 (BOEN n° 32 du 07/09/2006) Circulaire n°2016-117 du 08/08/2016 (BOEN n°30 du 25/08/2016)